

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 OCTOBRE 2019

Présents : Mmes CHARDON Dominique, SAILLARD Marie-Pierre, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, Mrs CHENDEROWSKY Marc, VIENNET Simon, PEREIRA Stéphane, THERY Jean-Bernard, VIENNET Julien

Excusé : SAILLARD Fabien (procuration à CHARDON Dominique)

Absent :

Convocation du 08/10/2019

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 23 août 2019
- Destination des coupes de bois 2020
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service Eau
- Renouvellement bail location chasse
- Modification bail location parcelle B101
- Affaires diverses
 - remplacement chambre froide restaurant
 - remboursement assurance sinistre porte salle convivialité
 - subvention souvenir français
 - bardage salle de convivialité
 - divers

1 - Approbation compte rendu réunion du 23 août 2019

Aucune observation, le compte rendu du 23 août 2019 est adopté à l'unanimité.

2 - Destination des coupes de bois 2020

Pour 2020, l'ONF prévoit de couper les parcelles 13 (700 m³) et 30 (150 m³). Accord du conseil.

La parcelle 17 sera proposée à la vente publique de novembre 2019.

3 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel 2018 et le valident.

4 - Renouvellement bail location de chasse

Bail à renouveler pour 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil fixe le tarif à 95 € pour 2020 avec une augmentation de 3%/an pendant la durée du bail.

5 - Modification bail location parcelle B101

La parcelle B101 est celle où est implanté le pylône de téléphonie mobile. Elle est louée à Michel Grenon.

Le conseil décide de lui laisser gratuitement cette parcelle en 2019 du fait des travaux réalisés.

Un nouveau bail lui sera proposé avec une nouvelle surface. Mme le maire est autorisée à signer ce nouveau bail avec Michel Grenon.

6 - Affaires diverses

- Remplacement de la chambre froide du restaurant (devis de 2 820 € HT). La livraison est prévue fin octobre.
- Bris de glace de la porte de la salle de convivialité : un devis avec Atelier Malpassien a été signé (874.90 € HT). L'assurance prend en charge la totalité de ces travaux.
Accord du conseil pour encaisser les chèques de Groupama.
- Travaux du monument aux morts : le Souvenir français a attribué une somme de 650 € à la commune pour cette réhabilitation. Accord du conseil pour encaisser le chèque.
- Bardage bâtiment mairie/salle : la commune a fait des demandes de devis pour réparer ou remplacer le bardage du bâtiment. Le Conseil décide de réparer pour 1 960 € HT (devis Triobois).
- Chemin du perchet : 850 mètres de chemin sont à rénover. Plusieurs devis ont été demandés. Accord du conseil pour réaliser ces travaux.
- Défense incendie : projet d'installer un poteau d'aspiration au niveau du réservoir rue des Grangettes (2 640 € HT) et une borne incendie sur la conduite d'eau de La Planée (3 870 € HT). Accord du conseil.
- Urbanisme : Mme le maire rappelle que la commune n'a pas de document d'urbanisme et c'est donc le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique. Dans ce cas, les règles édictées par les règlements de lotissement sont toujours applicables.
Le conseil décide d'imposer un dépôt de déclaration préalable pour toute demande de clôture sur la commune.
- Les restrictions des usages de l'eau ont été levées par la Préfecture.
- Recensement de la population : il aura lieu du 15 janvier au 15 février 2020. Un agent recenseur sera recruté par Mme le maire.

Séance levée à 22 h 30

Malpas, le 21 octobre 2019

Le Maire,
Dominique CHARDON

